

ASSEMBLÉE NATIONALE2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3567

présenté par

Mme Legrain, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Patrimoines	0	0	0
Création	0	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2</i>	0	100 000 000	<i>100 000 000</i>
Fonds de compensation pour les musées et monuments publics (<i>ligne nouvelle</i>)	100 000 000	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	0	0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons créer un fonds de compensation pour les musées et monuments publics face à l'explosion de l'inflation et des coûts de l'énergie et au désengagement de l'Etat.

Le Gouvernement se désinvestit financièrement des musées et des monuments nationaux depuis des années alors qu'ils doivent faire face à de nombreuses augmentations. Il y a d'abord les nombreux investissements liés à l'évolution de la muséographie, qui doit correspondre aux nouvelles attentes des touristes. Mais également le prix des œuvres, alors que l'Etat n'alloue cette année que 9 millions pour l'acquisition d'œuvres et l'enrichissement des collections publiques, ce qui équivaut à une mise à mort de toute réelle politique d'acquisition.

Enfin et surtout, l'inflation et l'augmentation des prix de l'énergie représentent des défis importants que les musées doivent intégrer dans leur budget. Ainsi, le Centre Pompidou a vu sa facture énergétique augmentée de 8 millions, son enveloppe budgétaire fixée par le ministère couvrira moins de la moitié de la hausse en 2023. Le Louvre est mieux loti avec 10 millions d'augmentation de couts couverts à 90% par le budget de l'État. Le Musée d'Orsay doit faire face à 4 millions de frais supplémentaires et sa dépense énergétique atteint 12% du budget de l'établissement.

En 2023, l'inflation devrait atteindre 5,8% selon la Banque de France. Pourtant, lors du PLF2023, le Musée des arts décoratifs a connu une hausse de seulement 2,34% de son budget, la Cité de l'architecture et du patrimoine une hausse de seulement 3,35%, le MuCEM une hausse de 3,62%, l'Établissement public du musée du quai Branly une hausse de 4,36%, le Centre national d'art et de

culture Georges Pompidou une hausse de 4,38% et le Musée Henner-Moreau une hausse de 4,63%. Concrètement, compte tenu de l'inflation, ces budgets sont en baisse.

Pour faire face à ces coupes budgétaires, les musées n'ont pas d'autres choix que d'augmenter le prix des billets et d'adopter une politique tarifaire à la hausse. Ainsi, le prix d'un billet passe parfois du simple au double en fonction des options (achat sur place ou réservation, coupe-file, audioguide, accès aux expositions temporaires, etc.) retenues. Si les touristes y trouvent leur compte, la mission de service public des musées ne doit pas être oublié : rendre l'art attractif et accessible à tous.

Le prix des billets a ainsi considérablement augmenté. Il a doublé en moyenne entre 2004 et 2023, passant par exemple de 8 à 17 euros au musée du Louvre, de 7 à 16 euros au musée d'Orsay, de 7 à 15 euros au musée Pompidou, pour ne citer que ces trois grandes institutions. Pourtant, selon le Credoc, 44 % des Français ont déjà renoncé à une visite en raison d'un billet jugé trop élevé, la plupart du temps supérieur à 10 euros.

Il est urgent que l'Etat s'engage à nouveau dans le financement des musées et monuments nationaux.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de titre 2 de l'action 07 du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture à hauteur de 100 millions en autorisations d'engagement et 100 millions en crédits de paiement, vers un nouveau programme « Fonds de compensation pour les musées et monuments publics ». Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 224 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.